

CHAILLY EN BIÈRE

SEINE ET MARNE

PLAN LOCAL D'URBANISME

1 – RAPPORT DE PRESENTATION
1.2 – CAHIER DE RECOMMANDATIONS

Approuvé

22 décembre 2015

Mairie de CHAILLY EN BIÈRE
Place du Général Leclerc
77930 Chailly en Bière
Tél 01 60 66 43 41

Urbanisme Paysage Architecture

AGENCE RIVIERE - LETELLIER

52, rue Saint Georges 75009 PARIS

tél : 01 42 45 38 62 - fax : 01 42 45 38 63 - e-mail : rivlet@wanadoo.fr

SOMMAIRE

I Recommandations architecturales	2
II Recommandations du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	6
III Utiliser les apports solaires gratuits	12
IV Les couleurs	13
Nuancier	15
Nuancier « constructions agricoles »	23
V Les panneaux solaires	24
VI Les plantations : les essences locales	26
VIII Listes des espèces végétales préconisées, invasives, à surveiller (source : CG 77)	30

Ce cahier de recommandations, annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme de Chailly en Bière, a pour but d'aider les constructeurs – professionnels ou particuliers – les architectes et les paysagistes dans la réalisation de leur projet, afin que celui-ci s'intègre au mieux dans l'environnement de la commune.

Il ne crée donc pas d'obligation, contrairement au règlement des différentes zones du PLU, mais permet d'aller au-delà pour optimiser l'insertion des constructions et des aménagements.

I Recommandations architecturales

Constructions traditionnelles

1 Composition des façades

Chaque volume bâti se compose de trois éléments qui caractérisent l'architecture traditionnelle :

Le Soubassement

Le soubassement est l'assise sur laquelle se pose le bâtiment. Il est au plus compris dans la hauteur du rez-de-chaussée. Il est au moins la souche de quelques décimètres de haut sur laquelle s'appuient les fenêtres du rez-de-chaussée.

Le corps de façade

Les percements existants dans le corps de façade, toujours de proportion verticale, sont à maintenir ou à restituer dans leur disposition d'origine. Il est recommandé de ne pas modifier le rythme des percements.

Les opérations de ravalement doivent avoir pour but de maintenir ou de restituer les décors tels que : encadrements de baies, bandeaux, corniches, tables saillantes, appareillages de brique, de pierre, de meulière ou encore de céramiques, de laves émaillée... Tous décors de type bas-reliefs moulés ou peints méritent d'être conservés.

Il est recommandé de choisir la nature du matériau de ravalement et les finitions:

- soit en fonction d'éléments d'origine subsistants,
- soit en fonction de la nature stylistique et historique de la construction.

Le couronnement

Les couronnements existants ou ayant existés méritent d'être conservés ou restaurés.

L'accent peut être mis en particulier sur la valorisation des corniches, des décors et des lucarnes.

La conservation et même la restitution des couvertures dans leur état originel doit être recherchée. Est recommandée la couverture des constructions existantes en petites tuiles plates, 60 à 75 unités au m², de coloration ocre tirant sur le rouge et non sur le brun. Il est conseillé de limiter l'ardoise et le zinc aux seules constructions déjà couvertes par ces types de matériaux.

Les souches de cheminées traditionnelles en accord avec la construction méritent d'être conservées pour participer à la silhouette générale des toitures de la rue.

2 Percements

Éclairage des combles

Il est conseillé :

Pour les lucarnes

- de privilégier un éclairage des combles par lucarne à bâtière ou à croupe notamment sur les pans de couverture donnant directement sur l'espace public,
- de tenir compte du rythme des percements en façade pour composer le rythme d'implantation de la ou les lucarnes.

Pour les châssis de toit

- de limiter l'installation de châssis de toit aux pans de couverture ne donnant pas directement sur l'espace public (plutôt sur l'arrière des constructions),
- de limiter leur nombre en toiture (un seulement par travée de façade),
- de limiter leur format à 60 X 80 cm, avec une proportion rectangulaire orientée vers le haut,
- de privilégier les châssis de toit de type encastré.

NB : une travée de façade est l'espace qui sépare deux points d'appui ou deux éléments porteurs d'un ouvrage.

Percements des façades

Il est recommandé :

- de maintenir ou restituer dans leur disposition d'origine les percements existants dans le corps de façade, toujours verticaux et plus hauts que larges,
- de ne pas modifier le rythme des percements.

3 Menuiseries

Il est recommandé :

- de réaliser les menuiseries (fenêtres, volets..) en bois, d'exclure l'emploi du PVC,
- de réaliser les menuiseries des constructions existantes selon un principe de recouvrement des vitrages par des petits bois, avec des panneaux de vitrage plus hauts que larges,
- d'exclure les volets roulants extérieurs,
- de réaliser des volets de façades de type volets battants à la française en bois peint, soit pleins sans écharpes, soit persiennés.

Extensions des constructions existantes et constructions nouvelles

Il n'existe qu'un seul principe commun à toute construction remaniée ou créée : la composition volumétrique de la construction s'étagera en trois parties distinctes. Un soubassement qui portera le volume, un corps de façade qui donnera le rythme par ses percements, un couronnement qui créera une silhouette en relation avec le paysage. Toute architecture faisant référence à un style se doit d'utiliser avec minutie les règles de composition et de décor de ce style dans ses proportions, ses dimensions, ses matériaux et ses détails ornementaux.

1- Modification du volume d'une construction existante

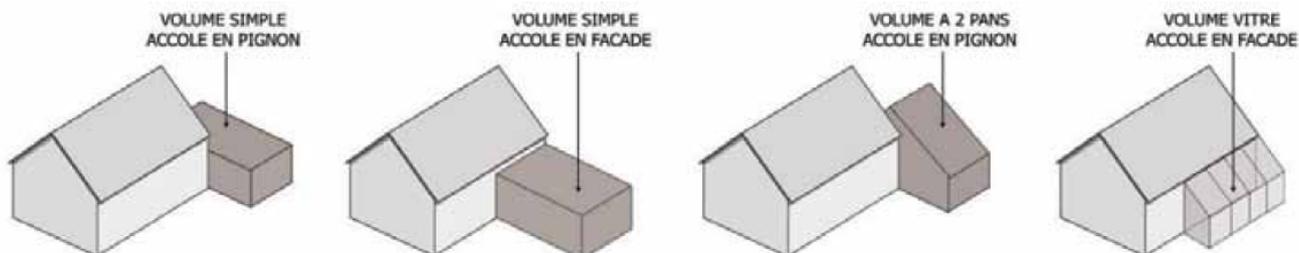
Source : Intégrer les nouvelles constructions – Guide à destination des élus et des porteurs de projet. 2010

Dessiner des volumes simples

L'architecture locale est constituée de volumes simples, additionnés les uns aux autres.

Cette simplicité d'organisation permet de distinguer facilement le volume principal et les volumes secondaires.

- ☺ Favoriser la création de volumes principaux simples et compacts afin de limiter les déperditions thermiques.
- ☺ Favoriser la création de volumes secondaires pouvant intégrer des toitures terrasses végétalisées améliorant le confort thermique et acoustique du bâtiment.



- ☹ Éviter les références aux architectures traditionnelles n'appartenant pas au territoire.
- ☹ Éviter les tourelles, les pastiches, les frontons , les colonnes ...

Il est recommandé :

Pour la conception globale des volumes d'extension :

- de concevoir toute modification de volume d'un bâtiment existant en tenant compte de l'architecture de l'immeuble initial tant en termes de volume, que de matériaux et de teinte,
- de réaliser les constructions annexes à partir de volumes géométriques simples, d'une épaisseur peu importante, pour que les volumes des couvertures soient compatibles entre eux.

Pour les surélévations

- de veiller à la conservation des proportions d'origine entre la hauteur de façade et la toiture.

Pour les vérandas

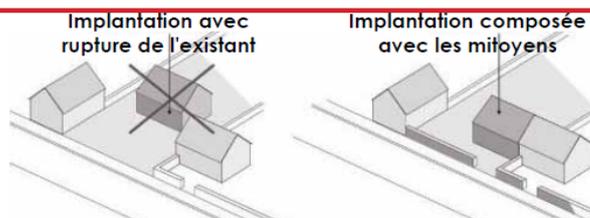
- de traiter les vérandas donnant sur la voie publique à partir de volume simple, avec la mise en oeuvre de préférence de matériaux nobles : muret bahut en maçonnerie de pierres, fers à T laqués, vitrage minéral, etc... La couleur blanche est fortement déconseillée : on utilisera plutôt des coloris moyens ou sombres traditionnellement utilisés dans les ouvrages de serrurerie : gris-vert, gris-bleu, brun, vert foncé....toujours en accord avec les teintes existantes du bâtiment.

Construction en continuité des volumes bâtis

Source : Intégrer les nouvelles constructions – Guide à destination des élus et des porteurs de projet. 2010

Tenir compte des mitoyens pour l'implantation du bâti

L'environnement proche et les constructions alentour forment un tout créant l'identité de la rue. Afin de favoriser leur intégration, positionner les constructions nouvelles dans le prolongement de l'alignement sur la rue ou marquer cette limite par une clôture adaptée.



L'extension d'un bâtiment sera considérée dans la globalité de l'ensemble architectural dans lequel elle s'inscrit. L'intégrité architecturale de l'ensemble considéré sera préservée.

L'implantation en limite parcellaire de l'extension projetée sera privilégiée.

Aucune rupture de la continuité bâtie, notamment sur la rue, ne sera causée par la création de l'extension envisagée.

Dans la mesure où la continuité bâtie sur la rue n'existe plus, les projets d'extension viseront à la reconstitution, même partielle de cette continuité interrompue (par exemple : par l'implantation à l'alignement de tout ou partie de la façade ou du pignon, par la construction d'un mur de clôture en maçonnerie...).

Le volume de l'extension projetée s'inscrira dans la prolongation naturelle du volume de la construction à laquelle cette extension s'adosse.

2- Constructions nouvelles

Volumétrie de la construction principale et des constructions annexes.

Réaliser les constructions à partir de volumes bâtis de géométries simples en établissant une hiérarchie dans la dimension de ces volumes selon leur fonction : habitation principale, annexes, extensions...

Il est recommandé :

Pour la conception globale des volumes

- de limiter la largeur des volumes bâtis dans le cas de toiture à forte pente afin de limiter la hauteur de celle-ci à des proportions traditionnelles et locales,
- d'adopter pour les constructions nouvelles un plan simple, sur base rectangulaire, en conservant des proportions largeur/longueur traditionnelles, dans la limite de 9m de profondeur, afin de conserver une proportion traditionnelle entre la hauteur de la toiture et la hauteur de façade,
- de limiter à deux le nombre de sens de faitage,

- d'intégrer à la construction les fonctions annexes (garages), soit dans le volume principal, soit dans un volume annexe accolé. Dans ce dernier cas, le traitement architectural des façades doit permettre une lecture évidente d'une hiérarchie fonctionnelle, avec des ruptures au niveau des *nus* de façades¹ et du faîtage par exemple.

Dans le cas d'adossement mitoyen à des constructions voisines, la construction neuve s'inscrira dans la prolongation naturelle du volume de la construction à laquelle elle s'adosse.

Percements des façades

Il est recommandé :

- de concevoir des percements plus hauts que larges et ordonnés dans les alignements verticaux et horizontaux,
- pour les menuiseries d'utiliser le bois et d'exclure le PVC.

Enduits

Il est recommandé :

- Les enduits sur maçonneries de moellons seront de type mortier, plâtre chaux, talochés ou beurrés (moellons apparents en surépaisseur). Les ocres de teinte seront issus des productions locales.
- Les enduits sur maçonneries de parpaings ou de béton seront de type mortier plâtre chaux, ou au ciment taloché fin destiné à être peint.
- Les enduits monocouche, les revêtements plastiques épais (RPE), les enduits à la tyrolienne seront proscrits.

Les clôtures

Il est recommandé d'exclure :

- l'emploi du PVC (par exemple : portails, portillons, barreaudage ...),
- les fausses pierres et les matériaux d'imitation en général (par exemple : faux bois ...).

¹ Le nu de façade est le plan vertical de façade compris le revêtement extérieur fini, hormis les éléments saillants.

II Recommandations du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine



SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE SEINE-ET-MARNE

Pavillon Sully - Palais de Fontainebleau
77300 FONTAINEBLEAU

Téléphone 01.60.74.50.20
Télécopie : 01.60.72.73.19

www.culture.gouv.fr/culture/sites-sdaps/sdap77/



RECOMMANDATIONS POUR MENER A BIEN SA DEMANDE D'AUTORISATION DANS LES ESPACES PROTEGES AU TITRE DU PATRIMOINE OU DES SITES

Présentation des missions du SDAP :

Le Service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP) est un service du ministère de la culture et de la communication chargé de protéger le patrimoine architectural et paysager du département et de conserver aux espaces protégés (Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager, abords de Monuments historiques, sites) leur qualité, quand ils évoluent ou se développent.

A ce titre, l'architecte des bâtiments de France (ABF) doit émettre un avis sur tous les projets situés dans ces espaces. Ces projets sont présentés sous la forme administrative du permis de construire (PC), du permis de démolir (PD), du permis d'aménager (PA) ou de la déclaration préalable (DP).

Procédure à suivre :

Le demandeur doit se renseigner à la mairie de sa commune pour connaître la situation de son projet et savoir s'il sera soumis à l'appréciation de l'ABF ainsi que la liste des pièces nécessaires à joindre à chaque dossier de demande et la réglementation d'urbanisme en vigueur dans la commune et les servitudes qui s'imposent (POS, PLU, ZPPAUP ...). Chaque projet est examiné au cas par cas et donne lieu à un avis conforme ou à un simple avis suivant sa situation dans le champ ou hors du champ de visibilité avec l'édifice protégé selon l'appréciation exclusive de l'ABF.

Conseils dans l'élaboration de son dossier :

Etablir un dossier clair et lisible qui ne prête pas à interprétation afin d'**EXPRIMER CLAIREMENT CE QUE L'ON VEUT FAIRE.**

Bien localiser le projet par rapport au Monument historique ou dans le site et par rapport aux constructions voisines sur un plan cadastral.

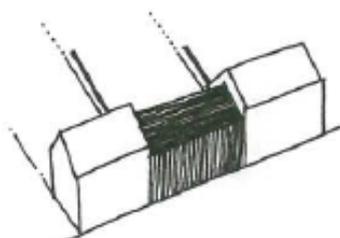
Bien montrer l'existant et en parallèle l'état projeté (plans avant et après travaux).

Fournir des photographies de bonne qualité de l'environnement immédiat du projet (pas de photocopie noir et blanc peu exploitables).

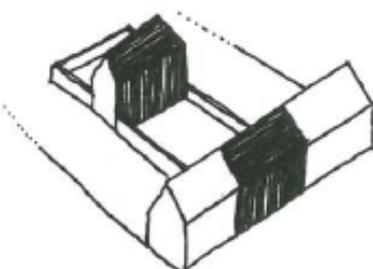
I – LES CONSTRUCTIONS NEUVES D'ESPRIT TRADITIONNEL :

A) Implantation du projet dans un cadre bâti existant – Ne pas rompre la continuité du bâti

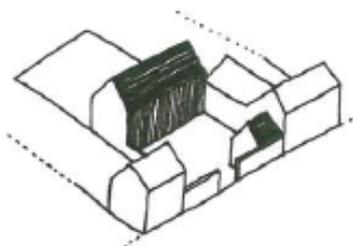
à l'alignement sur rue



entre cour et jardin



en retrait avec annexe à l'alignement



au centre du terrain



➤ Cas particulier de la parcelle à l'angle de 2 voies : le bâtiment a alors 2 façades principales et le pignon devient une façade exposée à la vue et doit être traité comme tel, soit en volume par l'ajout d'un volume de toiture soit en traitement de la façade par une composition spécifique

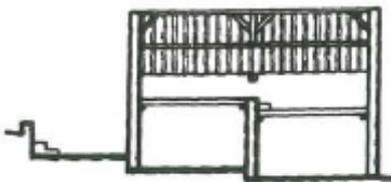
B) Implantation du projet dans un lotissement :

Outre les premiers conseils énoncés ci-dessus, le lotissement peut posséder un règlement propre à l'opération, défini par le concepteur, et ayant pour objectif de produire une identité spécifique à l'opération; dans un souci d'unité, il est nécessaire de le consulter et d'en respecter les règles.

C) Adaptation au terrain naturel :

Eviter le garage en sous-sol alors que le terrain est quasiment plat car il conduit souvent à surélever la construction et à produire l'effet « taupinière ». Préférer un sous-sol sans accès garage et un garage de plain-pied avec le rez-de-chaussée accolé à l'habitation.

La construction doit suivre les mouvements du terrain et non l'inverse. En terrain incliné, la maison s'adapte à la déclivité naturelle du terrain, en évitant autant que possible l'usage du remblai ou du déblai.

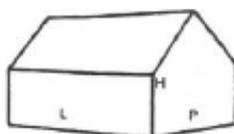


➤ Lorsque plusieurs bâtiments sont juxtaposés linéairement et parallèlement à la pente, les liaisons entre les différents niveaux de rez-de-chaussée s'effectuent à l'aide d'escaliers accompagnés de murets successifs en intégrant les bâtiments dans les lignes du paysage.

D – Architecture

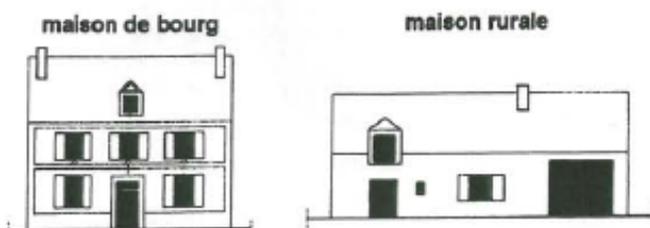
La volumétrie :

La simplicité des formes doit être recherchée et établie en fonction du programme et des contraintes urbaines ou locales et la situation en centre bourg ou en village. Il faut bien observer les caractères du bâti traditionnel aux alentours du projet étant donné qu'en Seine-et-Marne, les maisons sont conçues sur un plan nettement rectangulaire avec un faîtage dans le sens de la longueur, d'où des pignons peu larges (en moyenne de 8 à 9 m) et symétriques.



H	3,50 m	1
P	7,00 m	2
L	17,50 m	5

> Le sens du faîtage doit reprendre celui des constructions avoisinantes. Les combles dits « à la Mansart » ne sont pas souhaitables, sauf s'ils constituent une caractéristique locale particulière.

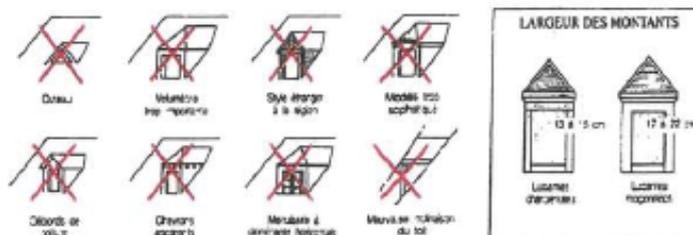


La composition des façades

Les **perçements**: dans une conception traditionnelle de l'habitation, les façades comporteront des ouvertures à dominante verticale, nettement plus hautes que larges dans un rapport hauteur/largeur de 1,5 environ.

Les **ouvertures en toiture** seront traitées sous forme de lucarnes, surtout en façade sur rue, de préférence à capucine et de bonne proportion, la largeur des piédroits ne pouvant dépasser 20cm de large.

Les **châssis de toit** devront être en nombre limité, 1 pour 5m linéaire de toiture environ, et n'excéderont pas la dimension 78x98. Ils seront encastrés et implantés en partie basse du toit et devront être composés avec les ouvertures de la façade et être axés soit sur les baies situées en-dessous soit sur le trumeau de maçonnerie entre deux ouvertures. Dans le cas d'un bâtiment ancien, ils comporteront un meneau central de type tabatière à l'ancienne.



Les matériaux

Les **couvertures** seront réalisées dans la plupart des cas en petites tuiles plates traditionnelles de terre cuite de densité 65 à 80 tuiles au m².

Les **mis en œuvre locales** seront respectées pour les rives et les arêtiers qui seront maçonnés ainsi que le faîtage qui sera à crêtes et embarrures.

La **teinte des tuiles** sera choisie dans les tons bruns vieillis et nuancés, en excluant les tons trop clairs et trop uniformes.

Les enduits seront réalisés à la chaux, chaux aérienne et sable pour le bâti ancien, et seront de la couleur de la pierre locale de ton ocre et de finition talochée, grattée ou lissée (à préférer en milieu urbain), en excluant les aspects grésés ou à reliefs artificiels et les tons vifs trop agressifs.

Les encadrements des ouvertures seront traités en enduit lissé et saillant de 15 cm de large environ.

Les menuiseries extérieures (fenêtres, volets et portes) seront en bois ou métal de ton pastel ou foncé. Les vantaux seront recoupés par des petits bois rapportés sur le vitrage et non intégrés à celui-ci afin de produire des carreaux carrés ou verticaux et non horizontaux.

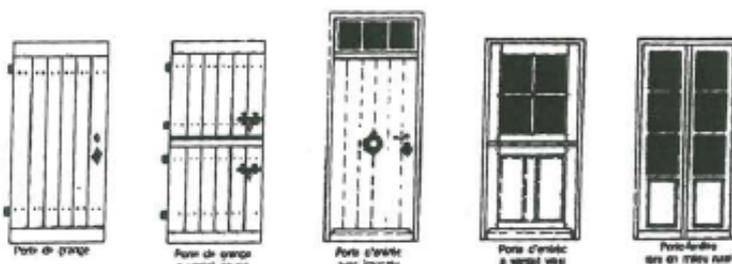
Les occultations seront prévues par des volets battants pleins ou semi-persiennés en bois ou par des volets roulants sans coffre apparent extérieur.

Les couleurs seront à choisir dans des gammes de gris colorés vert, bleu... Le blanc pur trop agressif dans l'espace et le bois laissé ton naturel, verni ou lasuré, de tradition non locale, n'étant pas autorisés.

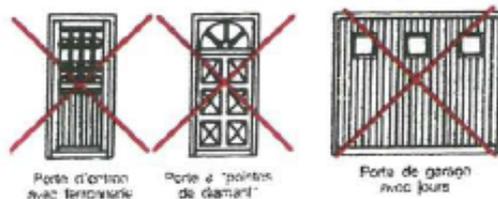
Les portes d'entrée seront traitées dans des teintes plus foncées que les fenêtres dans la même gamme de ton.

A titre indicatif, les teintes RAL suivantes peuvent être utilisées : blanc cassé (RAL 9002/9003), gris clair (RAL 7044/7047/7035), gris coloré vert (RAL 6011/6021), gris coloré bleu (RAL 5014/5023/5024), bleu (5007/5009), beige (RAL 1013/1014/1015), tabac (RAL 7002/7006/7034), rouge lie de vin (RAL 3004/3005), vert bruyère (RAL 6003/6006) ou foncé (RAL 6000/6005) et vert empire (RAL 6002).

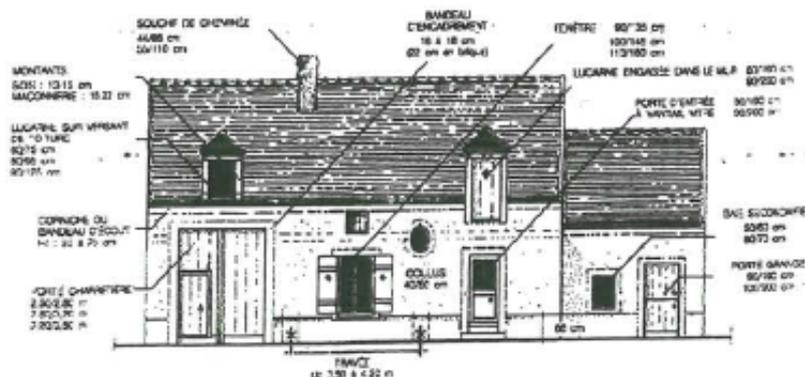
Exemples de portes



A EVITER



Les détails architecturaux, la modénature et le vocabulaire traditionnel du bâtiment :



E) Les clôtures :

Véritables éléments de transition entre l'espace public et l'espace privé, elles méritent un traitement de qualité dans les espaces à forte sensibilité paysagère ou bâtie.

Sur rue, elles seront constituées d'un matériau de qualité, dans la continuité des clôtures traditionnelles existantes dans la rue, ou suivant les règles du lotissement prédéfinies.

Les clôtures traditionnelles en Seine-et-Marne sont souvent constituées d'un mur en pierres jointoyées ou enduit couronné d'un chaperon de tuiles plates ou d'une mur bahut (1/3 de la hauteur totale soit dans la majorité des cas une soixantaine de cm) en moellons ou en maçonnerie enduite, complété sur les deux tiers suivant d'une grille au dessin sobre en métal ou d'un planchetage constitué de larges lames verticales jointives en bois peint dans le ton des portails et portillons, l'ensemble régnant à la même hauteur.

En mitoyenneté, elles seront plutôt constituées de grillages doublés de haies vives d'essences locales (charmille, lilas, houx, noisetiers, lauriers, troènes, buis..) en excluant les résineux du type thuyas ou cyprès.

Le portail suit l'alignement de la clôture sans retrait disgracieux créant un effet d'entonnoir.

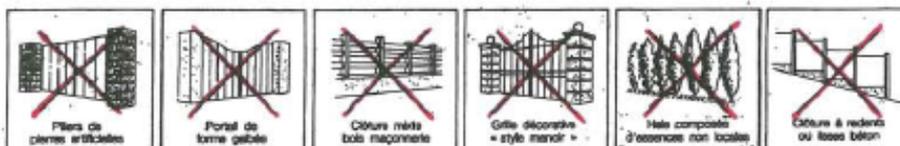
Mur et haie vive



Mur bahut et grille

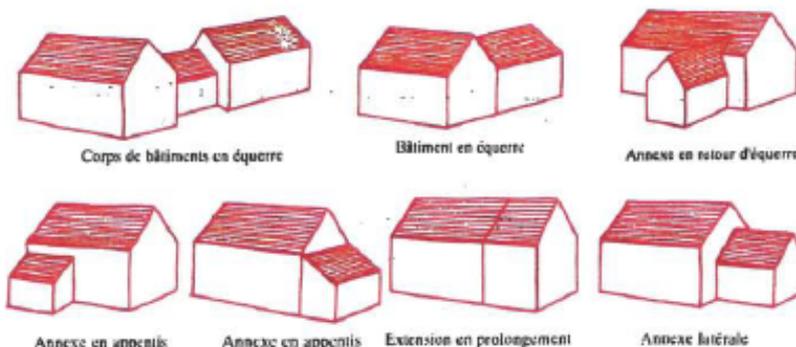


A EVITER



II - LES EXTENSIONS:

Les annexes sont bâties sur le même principe volumétrique et avec les mêmes matériaux que la construction à laquelle elles s'accrochent.





Fignon trop large
mal proportionné



Rupture d'inclinaison
des pentes

Les vérandas :

Il s'agit du même principe que les annexes pour la volumétrie.
Une correspondance entre les montants verticaux délimitant les vitrages et les joints de la couverture doit être recherchée.
La couverture doit être réalisée en verre afin d'assurer la plus grande transparence.



Porche cheminée vitrée



Véranda
avec toiture en sautoir



Véranda
avec toit prolongeant la toiture



Véranda intégrée



Cheminée vitrée



Fignon cheminée vitré



Véranda
sur 2 corps de bâtiment



Véranda intégrée



Patio de toit trop faible,
ne respectant pas l'axe de la toiture

Ces conseils ont pour objectif d'éclairer les déposataires de demande d'autorisation sur le regard qui sera porté sur leurs projets architecturaux afin de leur éviter le désagrément d'un avis défavorable mais ne constituent pas un document d'une valeur normative absolue.

III – L'ARCHITECTURE CONTEMPORAINE :

Pour la mise en œuvre de projets complexes, il est recommandé de prendre contact avec le service ou de se présenter à la permanence du Conseil en architecture, urbanisme et environnement (CAUE) situé 27 rue du Marché à Coulommiers.

En effet, suivant le contexte du projet, non définissable a priori, des adaptations des principes ci-dessus énoncés pourront être retenues, si elles permettent d'intégrer harmonieusement la nouvelle construction à son environnement. Les projets d'esprit contemporain faisant œuvre de création seront examinés au cas par cas par l'architecte des bâtiments de France.

Exemples de construction d'architecture contemporaine



(Droits réservés)

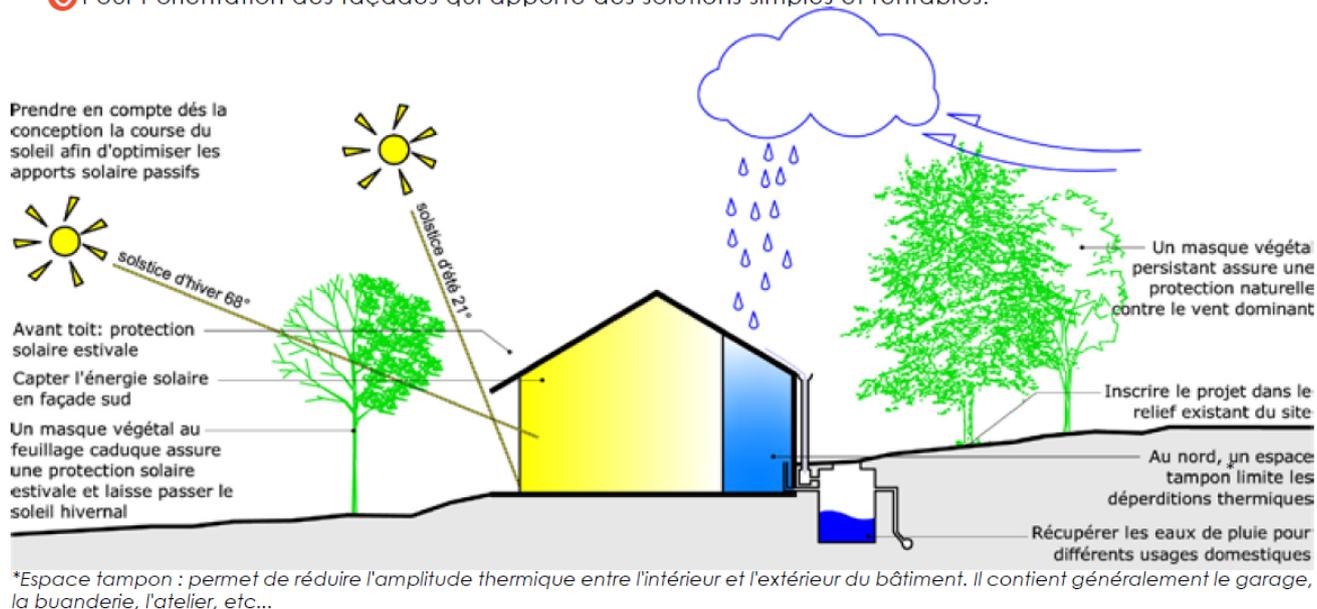
Références : La Maison Rurale en Ile-de-France » de Pierre THIEBAUT (Ed. Eyrolles)
Le site du ministère de la culture : www.culture.gouv.fr

III Utiliser les apports solaires gratuits

Source : Intégrer les nouvelles constructions – Guide à destination des élus et des porteurs de projet. 2010

Étudier les potentiels environnementaux et énergétiques :

- ☺ Pour profiter des apports climatiques et s'inscrire dans une architecture durable.
- ☺ Pour l'orientation des façades qui apporte des solutions simples et rentables.



Prendre en compte l'environnement (climat, orientation par rapport à la course du soleil) et faciliter les apports solaires dans la maison

Lorsque les rayons du soleil pénètrent dans la maison ils la chauffent. C'est une énergie naturelle et gratuite.

- Situer et implanter la construction en fonction des vents dominants et de la topographie du terrain.
- Préférer des volumes compacts pour limiter les surfaces de déperdition.
- Au nord localiser de préférence les espaces tampons tels que l'entrée, l'escalier, les locaux de rangement intérieurs (placard, dressing...), les locaux de rangement extérieur (bûcher, abri de jardin), les pièces non chauffées (garage, cellier, buanderie..) etc ...
- Orienter les ouvertures du séjour, du salon, des pièces occupées durant la journée au sud, les apports solaire en hiver seront maximum et permettront des économies d'énergie.
- Orienter les chambres de préférence à l'est pour bénéficier du soleil levant.
- Côté ouest, on évite de percer des ouvertures car elles sont génératrices de surchauffe en été.
- La façade orientée au nord sera également peu ouverte afin de limiter les déperditions.

Organisation des locaux sur la parcelle

- Il est préférable d'avoir des locaux de rangements en continuité de l'habitation à la fois pour la proximité car ils contribuent à l'isolation des pièces de vie ou sinon de construire des remises ou des bâtiments annexes implantés sur les limites séparatives, ceux-ci formeront ainsi une partie de la clôture qui assurera l'intimité des espaces privés extérieurs.

IV Les couleurs

(Source : Etude des colorations du bâti sur le territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français -pages 35 et suivantes- janvier 2002- Parc naturel régional du Gâtinais français)

En cas de réhabilitation, il est recommandé d'utiliser les accords colorés conseillés en fonction du type de bâtiments (maison rurale, maison de bourg, maison de style 19^{ème} ou début 20^{ème} siècle).

Le bâti traditionnel :

Les maisons rurales enduites à pierre vue

La plupart des constructions rurales présentent des façades aux pierres apparentes. Ainsi pour les fonds de façade, les tonalités naturelles du grès et dans une moindre mesure celles du calcaire restent la dominante.

Les enduits resteront en accord avec les nuances de ces pierres, dans les tons mastic clair plus ou moins chauds (plus ou moins ocrés).

Les huisseries (volets et fenêtres, portes et portails) seront traitées dans des tons doux déclinés selon deux axes : En accord avec les tonalités dominantes des pierres de grès.

En léger contraste de couleurs : verts pâles/gris verts et bleus doux/gris bleutés.

Les maisons de bourg enduites à pierre vue

Les tonalités naturelles du grès et dans une moindre mesure celles du calcaire restent la dominante.

Les enduits resteront en accord avec les nuances de ces pierres, dans les tons mastic clair.

Pour les huisseries, accords doux avec les pierres de grès (blancs cassés, gris chauds, tons mastic) et gamme de gris verts et gris bleutés faisant ressortir les tons chauds du grès.

Les maisons de bourg totalement enduites

Le jeu de couleur est plus fort sur ce type de constructions.

Les enduits peuvent être choisis dans une gamme plus large allant de tons beige mastic clair à des ton plus soutenus (ocres clairs et ocres rosés).

Ces enduits de fond de façade se lisent et existent dans le rapport aux autres éléments. Ainsi ils entretiennent un rapport de contraste marqué avec les bandeaux, chaînes et encadrements teintés en blanc ou blanc cassé. Les soubassements, souvent de petite taille, sont essentiellement traités comme des bandeaux, ils pourront être traités dans une tonalité plus soutenue que le fond de façade mais en accord avec celle-ci.

Les huisseries sont généralement plus colorées les bleutés et les verts seront développés, les ocres, les bruns et bruns rouges constitueront une gamme complémentaire. Les portails reprendront les tonalités des volets. Les portes pourront soit être de même couleur que les volets, soit reprendre une tonalité plus sombre. Les fenêtres pourront reprendre la tonalité des volets ou une tonalité plus claire.

Les maisons de style 19^{ème} à façade en rocaille

Les fonds de façade sont constitués le plus souvent de meulières aux tonalités soutenues brun orangé plus ou moins rosé ou grisé. Les joints sont souvent en accord de valeur avec la tonalité des meulières.

Pour les bandeaux, chaînes et encadrements, les deux cas de figure retenus sont enduits clair (blanc cassé et grège) en léger contraste avec le fond ou traitement en brique avec des joints en accord de tonalité et de valeur.

Les soubassements, s'ils ne sont pas en meulière, sont en enduit lissé en accord soit avec une tonalité dominante de l'ensemble du fond de façade soit avec les encadrements, bandeaux et chaînes.

Les huisseries les tonalités dominantes sont souvent soutenues et franches : les verts (foncés, chauds ou froids), les rouges sombres et rouges briques ainsi que les bruns sont fréquents. On note également des tons chamois (ocre jaune à ocre rouge) le blanc cassé reste fréquent et créent un rapport de contraste avec la façade.

Les maisons de style 19^{ème} à façade en plâtre

Ces constructions à façade enduite au plâtre présentent à la base des tonalités très claires (blanc cassé à gris très pâle). Elles sont le plus souvent badigeonnées, ces badigeons sont généralement clairs (blanc cassé, ocre clair, rosé clair) mais peuvent être également parfois soutenus (ocre jaune, ocre rosé). Les éléments de modénatures sont traités dans les tons les plus clairs (blanc et blanc cassés) afin de les mettre en valeur.

Les huisseries seront traitées dans les tonalités douces dans l'esprit des façades : gris clair et mastic, gris bleutés, ocres clairs, blancs cassés, gris verts très clairs. Les fenêtres pourront, soit être accordées avec les volets, soit avec les encadrements et autres éléments de modénature.

Les maisons de style fin 19^{ème} et début 20^{ème} à nervures de brique

Ces constructions présentent des fonds de façade variés tant au niveau des matériaux que des teintes : pierres, appareillées, enduits sable et chaux, badigeon ou peinture.

Les enduits utilisés en fond de façade de ces constructions à nervures de brique veilleront à conserver le jeu de contraste entre fond et encadrement/chaînes, bandeaux corniche et en faciliter la lecture : les tons neutres (mastic plus ou moins grisé ou ocré) faciliteront la lecture des éléments dessinant la façade.

Pour les huisseries les tonalités pourront être soutenues, par exemple un vert sombre pourra s'opposer au rouge orangé des briques, un brun rouge ou un ocre pourra renforcer un encadrement en brique bicolore.

Nuancier

Pour connaître la référence de chaque couleur il convient de consulter l' « étude des colorations du bâti sur le Parc naturel régional du Gâtinais français » 2002, dont les planches qui suivent ont été extraites. Cette étude est disponible en mairie et sur le site internet du Parc naturel du Gâtinais français.

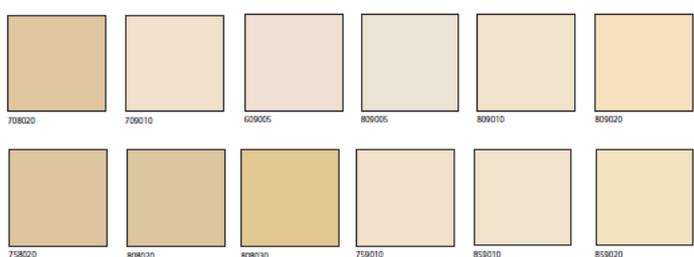
Les pierres



© 2015, Mairie de Chailly-en-Bière, S. Lapeyre, M. de 2015



Tonalités des grès

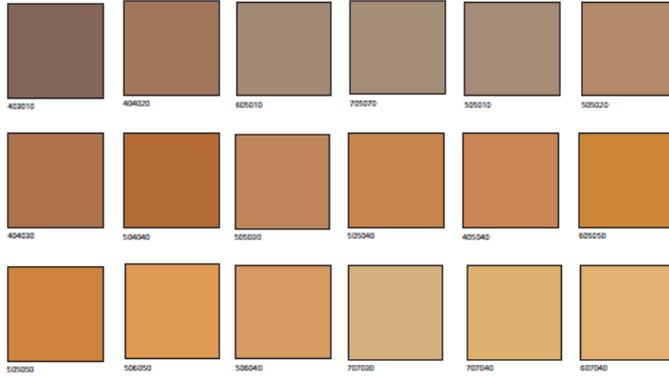


Tonalités des calcaires



Tonalités des meulière:

Les encadrements bandeaux, chaînes et corniches



Tonalités des éléments de brique



Tonalités des éléments enduits

Les soubassements



5500	7000	7500	2207005	2408005	0
700010	806005	706010	706020	807020	817010
807005	707010	707020	807030	757020	708010
807030	808020	758020	809020	709020	809010
808010	608020	609015	759010	809010	809005

Tonalités des éléments enduits

504030	504050	505030	505040	605060	506030

Tonalités des éléments enduits associés aux meulères

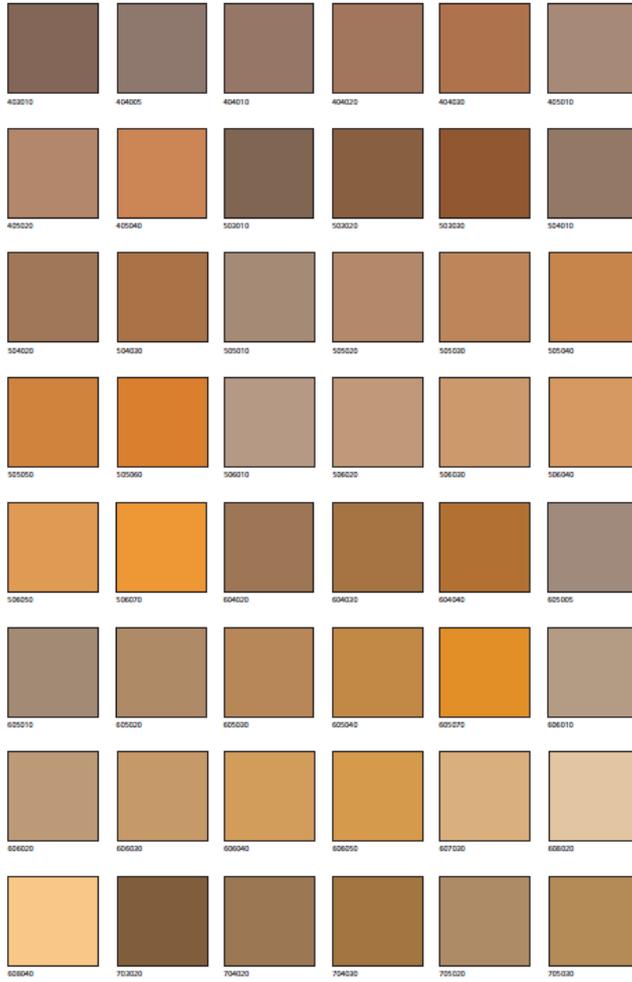
Les fenêtres, volets et portes



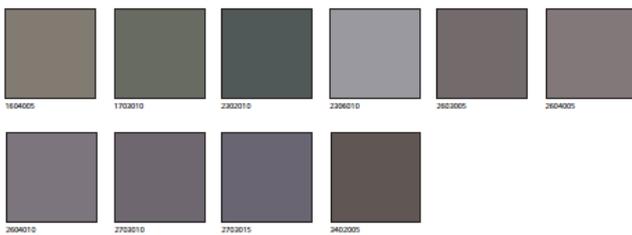
© 2015 Mairie de Chailly-en-Bière

902010	402010	6500	7500	9000	0
203020	203040	303030	303045	304020	304040
403020	403040	404020	404040	404050	404060
405020	505050	405040	305020	305030	306030
704020	405020	405030	506020	507020	607020
705020	704030	606020	606040	707040	809020
709020	609020	709020	809020	859020	859020
608010	708010	808010	608015	759020	609005
759010	709010	909010	809005	859010	809010

Les toitures



Tonalités des tuiles



Tonalités des ardoises

Nuancier « constructions agricoles »

Ce nuancier est extrait du guide à destination des élus et porteurs de projet « INTEGRER LES NOUVELLES CONSTRUCTIONS » Parc Naturel Régional du Gâtinais Français Edition 2010.

Outre pour le choix des couleurs, la consultation de ce guide est vivement recommandée pour l'étude d'un projet de construction, il est disponible en mairie et sur le site internet du PNRGF.

Les références du nuancier générique RAL sont utilisées pour présenter les différents tons. Ce choix de référence permet de demander une couleur équivalente chez le fabricant de peintures ou d'enduits.

Pour les bardages

Les couleurs de façade et de menuiseries

	Les marrons	Les bruns rouges	Les bruns dorés	Les bruns grisés	Les beiges grisés	Les neutres
référence couleurs						
référence nuancier*	405030	406030	757020	758020	858010	608010
	404020	404030	707030	707020	807020	708010
	403010	303045	605030	606020	706020	807005
	7003	7006	7013	755010	803010	

Les teintes 758020, 858010, 608010 sont uniquement réservées dans le cas d'un environnement principalement bâti.

Pour les parties enduites

	Les clairs	Les gris colorés	Les foncés
référence couleurs			
référence nuancier*	609005	759010	
La teinte 9000 est uniquement réservée aux encadrements de fenêtre			
	9000	808020	809010
		608010	758020
	708010	608020	808010
	607010	607020	757020

Nota : la qualité de reproduction de ce document reste garante de la bonne compréhension de l'étude.

Guide pour l'intégration des NOUVELLES CONSTRUCTIONS - 2010 | 25

V Les panneaux solaires

(Source : L'énergie solaire – Recommandations pour l'intégration architecturale des panneaux solaires DDE77, SDAP 77, CAUE 77, PNR du Gâtinais français, ADEME)

Les panneaux solaires doivent respecter un certain nombre de contraintes techniques (surface minium, inclinaison, orientation...) mais il est tout aussi important que ces panneaux s'inscrivent harmonieusement tant sur un bâtiment que sur les abords de ce bâtiment.

Les capteurs ou les panneaux solaires doivent être considérés comme des éléments de la composition architecturale.

Une orientation plein sud et une inclinaison entre 30° et 60° sont idéales. L'ombrage des capteurs par un autre bâtiment ou de la végétation ou un autre élément (cheminée, acrotère...) peut réduire fortement les performances de l'installation.

Recommandations

Cas des toitures à pans

- Insérer les capteurs dans l'épaisseur de la toiture.
- Maintenir une proportion satisfaisante entre la surface du pan et celle des capteurs.
- Privilégier la cohérence de forme entre le pan de toiture et les capteurs.
- Si des fenêtres de toit sont déjà présentes sur un pan, englober ces fenêtres avec les capteurs solaires de manière à ne former qu'un seul rectangle.
- Placer les capteurs dans le prolongement des ouvertures de façade, privilégier la symétrie.
- Utiliser de préférence les bâtiments annexes.

Dans les cas de constructions neuves les capteurs solaires doivent être considérés comme des éléments d'architecture à part entière constitutifs du projet.

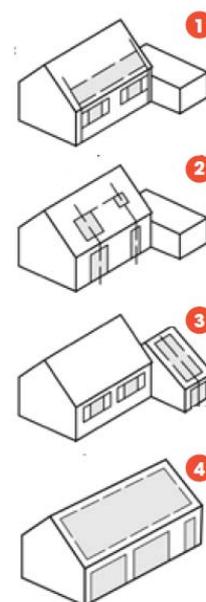
Source : Intégrer les nouvelles constructions – Guide à destination des élus et des porteurs de projet. 2010



Intégrer les panneaux solaires

Le positionnement des panneaux solaires dépend de l'orientation du pan de toiture au sud et de la composition des façades et des toitures sur lesquelles ils s'implantent. Le choix d'un aspect mat facilite la neutralité de ce type d'équipement.

- 😊 Regrouper les panneaux en un seul ensemble.
- 😊 Favoriser les formes simples et rectangulaires.
- 😊 Favoriser l'implantation en bas de toiture : alignement à l'égout de rive à rive. 1
- 😊 Harmoniser les panneaux au reste de la composition de la façade et des ouvertures en toiture : fenêtres de toit, rupture dans la toiture. 2
- 😊 Favoriser l'implantation sur des bâtiments annexes (garage, auvent, brise soleil, cabanon de jardin...) en particulier pour la pose de panneaux photovoltaïques. 3
- 😊 Pour les grandes installations (hangars...), favoriser l'implantation sur des pans entiers de toiture, en remplacement des éléments de couverture. 4



EXEMPLES D'IMPLANTATION DE PANNEAUX SOLAIRES



**sur la totalité du versant
d'un volume annexe**



**sur un appentis
accolé à un mur**



sur un abri de jardin



intégration au sol



sur un abri véhicule



sur une annexe



sur une remise



sur une construction neuve avec verrière intégrée

